

Accueil des professeurs contractuels

Prendre contact avec l'établissement

1/ Se présenter au chef d'établissement.

2/ Collecter auprès du secrétariat ou de l'intendance :

-son adresse académique (support de communication avec l'inspection et les institutions) ;

-ses identifiants et codes pour l'intranet de l'établissement et de la plateforme utilisée (ent, pronote, école directe) ;

-la clé de sa salle.

3/ Faire connaissance avec l'équipe de vie scolaire et les enseignants, notamment les professeurs principaux de ses classes.

Préparer ses séquences d'enseignement

Construire ses séquences à partir des programmes en vigueur, à consulter en ligne sur eduscol :

<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-college-3203>

<https://www.education.gouv.fr/les-programmes-du-lycee-general-et-technologique-9812>

Connaître ses obligations

-Être ponctuel et présent sur les heures d'enseignement.

-Remplir le cahier de texte numérique.

-Renseigner les compétences évaluées sur le logiciel dédié (sacoche, etc.).

-Remplir les bulletins trimestriels.

-Assister aux conseils de classe, aux réunions parents-professeurs, aux réunions internes à l'établissement.

S'informer

-Site disciplinaire de l'académie de Clermont :

[Arts plastiques \(ac-clermont.fr\)](https://www.ac-clermont.fr/Arts-plastiques)